

**APPEL A CONCURRENCE POUR LA CONCEPTION ET LA REALISATION D'UNE  
FRESQUE ARTISTIQUE SUR LES FAÇADES  
DE LA SALLE DES MUSIQUES ACTUELLES LA CARENE A BREST**

**Présentation du projet**

La Carène, salle des musiques actuelles de Brest métropole et bâtiment emblématique de Brest, est implantée depuis 2007 sur le port de commerce, notamment connu pour ses fresques remarquables dispersées dans la friche industrielle environnante.

La Carène, administrée par la régie autonome des musiques actuelles La Carène / REMA, lance un appel à concurrence pour la réalisation d'une fresque artistique sur une partie des façades de son bâtiment. Le projet consiste en la création d'une fresque peinte, principalement sur les surfaces dégradées, afin de permettre une nouvelle mise en valeur du bâtiment en entrée de ville.

Cette fresque n'est pas obligatoirement définitive et pourrait être renouvelée ultérieurement par un nouvel appel à concurrence, mais doit assurer une durée de vie d'un minimum de 5 ans.

Les sujets choisis par les candidat.e.s sont libres.

Tous types d'esthétiques, y compris semi-figuratives ou non figuratives, sont acceptés, l'objectif étant que l'œuvre finalisée s'intègre de manière optimale et qualitative dans le projet architectural et l'environnement du bâtiment. Le projet retenu devra prendre le matériau et la teinte du bâtiment, emblématiques de l'équipement, comme support, dialoguant avec eux plutôt qu'en les masquant, et des fresques monochromes ou bicolores ne seraient pas exclues.

## 1. Caractéristiques du site

La Carène est située en entrée de cœur de métropole, dans l'AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) de Brest métropole, et toute intervention sera soumise à autorisation des autorités compétentes.

Avant l'intervention du, de la ou des candidat.e.s retenu.e.s, et en fonction du projet, une préparation des murs pourra être effectuée dans les jours précédant l'intervention artistique par les services de Brest métropole, propriétaire du bâtiment. Il pourra s'agir d'un lavage à haute pression des murs et l'application d'une couche d'accroche sur les façades concernées, réalisée avec une peinture de la teinte du bâtiment.

Ce ravalement préalable permettra à l'équipe retenue de ne pas avoir à intervenir sur toute les zones détaillées ci-après, ni de recouvrir l'ensemble des surfaces.

Les services de la collectivité pourront de plus appliquer, après réalisation de la fresque, un vernis anti tags.

Ces interventions sont réalisées en dehors du budget alloué à l'équipe retenue.

Le projet artistique ne devra pas nécessairement couvrir l'intégralité de chaque surface détaillée ci-après (d'autant que comme indiqué ci-dessus, un fond dans la teinte du bâtiment peut être préalablement prévu), mais les investir significativement pour éviter au mieux les dégradations ultérieures.

L'objectif premier de ce projet consiste à intervenir sur les zones investies par les tags et collages sauvages. Le, la ou les candidat.e.s retenu.e.s auront la possibilité, en concertation avec l'équipe de La Carène et les services de Brest métropole, d'intervenir sur des zones plus importantes en débordement des zones 1 à 6 détaillées ci-après. Seule une bande de 40 cm en pied de mur devra être exclue des zones d'intervention, s'agissant de surfaces régulièrement recouvertes en raison des intempéries.

Les façades concernées (détaillées en annexes) par ce projet comprennent :

- A traiter impérativement :
  - o Zone 1 : le quai de déchargement - largeur 9,20m x hauteur 2,90m - intégrant éventuellement la porte d'accès + la surface avec lames acier devant le quai (soit environ 32m<sup>2</sup>),
  - o Zone 2 : le pignon Est - longueur 23m x hauteur 2,90m (soit environ 67m<sup>2</sup>),
  - o Zone 3 : renforcement sur la façade Sud-est - longueur 8,20m x hauteur 2,40m, (soit 20m<sup>2</sup>),
  - o Zone 4 : façade Sud-est à gauche du renforcement de la zone 3 - longueur 24m x hauteur 3m, (soit environ 72m<sup>2</sup>).
  
- A traiter de façon non prioritaire, dans l'ordre décroissant de priorité :
  - o Zone 5 : façade sud-est à droite des guichets d'entrée - longueur 13,50m x hauteur 3 m, soit 40,50 m<sup>2</sup>,
  - o Zone 6 : façade ouest - longueur 11,50m x hauteur 3m, soit 34,50 m<sup>2</sup>.
  
- A ne pas traiter :
  - o Zone 7 : rampe d'accès à la terrasse.

## **2. Spécifications techniques**

La fresque n'est pas obligatoirement définitive, mais pour éviter toute dégradation trop rapide durant une période estimée à 5 ans, il conviendra d'utiliser des matériaux et fournitures de qualité pour une durabilité maximale, vis-à-vis notamment d'une atmosphère fortement saline.

Les produits utilisés pour la réalisation de la fresque devront permettre un entretien facile de la façade (nettoyage, application du vernis anti tags, décollage des affiches sauvages, ...) sans remettre en cause la qualité de la fresque (résistance des produits utilisés à spécifier).

Lors de la réalisation de la fresque, les abords des façades concernées seront protégés (barriérage, arrêté d'interdiction de stationnement le cas échéant, ...). Les barrières pourront être mises à disposition et les arrêtés demandés par La Carène.

La réalisation de la fresque sera réalisée en conformité avec les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur. Si ces prestations devaient être réalisées avec une nacelle ou un échafaudage, il conviendra qu'elles le soient dans le respect des normes de sécurité.

En fonction du planning retenu, un hébergement pourra être mis à disposition des artistes.

## **3. Calendrier**

La livraison de l'œuvre est envisagée au dernier trimestre 2017. La période d'exécution de la fresque sera à convenir précisément en amont, afin que le nettoyage et l'application de produits fixateurs, ainsi que l'application du vernis anti tags après l'intervention artistique, puissent être réalisés aux dates programmées. Ce calendrier prévisionnel est susceptible d'évoluer en fonction de la date de dépôt du dossier de demande d'autorisation d'urbanisme et du délai d'instruction qui s'ensuivra, et du planning proposé par le, la ou les candidat.e.s.

## **4. Modalités de réalisation du projet**

Les artistes pourront répondre de manière individuelle ou collective. Dans ce dernier cas, un.e artiste ou sa/son représentant.e. légal.e devra être désigné.e chef.fe de chantier et aura la responsabilité de la bonne exécution des tâches confiées à ses collaborateurs.

Le projet fera l'objet d'un contrat de prestation entre La Carène / REMA, si besoin Brest métropole, et le ou la candidat.e retenu.e, désigné.e chef.fe de chantier le cas échéant. Ce contrat fixera notamment le montant et les modalités de versement de la rémunération, la durée de la prestation (délai d'exécution), les conditions d'exécution (états des lieux en début et fin de chantier, modalités de stationnement, ...), les conditions d'utilisation de l'œuvre, les engagements réciproques des parties, le choix des matériaux et peintures, les règles de sécurité.

Le montant global affecté à l'opération pour la rémunération du / de la lauréat.e, en dehors des interventions des services techniques de Brest métropole précisées ci-dessus, est de 10 000 euros HT, incluant la rémunération des esquisses pour les autres candidats (cf 6).

#### **4. Cession des droits**

L'artiste ou l'équipe artistique retenu.e autorisent La Carène à :

- Exploiter directement ou indirectement la reproduction de la fresque, sans aucune contrepartie financière ou indemnités quelles qu'elles soient, dans le cadre la promotion de son projet et de ses activités,
- Recouvrir tout ou partie de la fresque si d'aventure La Carène décidait de la renouveler, dans un délai pouvant être inférieur à 5 ans. Dans le cas où une partie seulement de la fresque serait recouverte, une validation des artistes sur les délimitations des zones impactées sera nécessaire.

#### **5. Intégration à la saison de La Carène**

La Carène pourra éventuellement, et si les artistes lauréat.e.s le souhaitent, accueillir une exposition d'œuvres à La Carène du ou des artistes lauréat.e.s, pour faire événement avec la réalisation de l'intervention extérieure, et participer à une mise en avant de ces artistes.

Cette exposition peut être mise en place au 1<sup>er</sup> étage, ainsi que dans le hall d'accueil, en fonction du calendrier des événements.

#### **6. Modalités de sélection**

La sélection est prévue en deux temps :

- phase candidature, permettant de sélectionner de 3 à 5 candidat.e.s,
- phase offre, permettant de désigner le ou la lauréat.e.

##### **a. Remise des candidatures :**

Les candidat.e.s seront invité.e.s à remettre pour la date du 14 juin 2017 à 12h dernier délai leur candidature comprenant :

- un CV ou références de chacun des artistes affectés à ce projet ;
- un dossier artistique actualisé comprenant des visuels légendés d'œuvres significatives précédemment réalisées (lieu, année de réalisation, montant du projet, dimensions) ;
- une fiche technique précisant les différents matériaux et fournitures habituellement utilisés ;
- une note d'intention du/des projet(s) envisagé(s) (illustrée ou non) et éventuellement une proposition de pré-planning.

##### **b. Sélection des candidatures :**

Le classement des candidatures admises s'opère au vu des garanties et capacités techniques et financières, ainsi que les références professionnelles des candidat.e.s au regard de ce type de projet.

##### **c. Remise des offres :**

Les candidat.e.s retenu.e.s à remettre des offres seront invité.e.s à les produire pour le 10 juillet 2017 (date confirmée lors de l'information aux candidats retenus).

Elles comprendront :

- une présentation complète du projet envisagé expliquant le choix artistique retenu (sujets, style, couleurs dominantes ou tous renseignements ou croquis sur le parti pris esthétique, jugés pertinents pour mettre en valeur le projet) en cohérence avec les thématiques retenues dans l'appel à projets ;
- au moins une simulation visuelle, pour chaque zone d'intervention concernée,
- une esquisse du projet dans son futur environnement ;
- une proposition de planning d'intervention ;
- un budget complet détaillé pour l'intervention (y compris les frais de déplacement, repas, hébergement, fournitures, matériels et peintures).

La fourniture du dossier complet de l'offre sera rémunérée à hauteur de 500 euros HT par candidat(e). Ce montant sera inclus dans la rémunération totale de la / du lauréat.e.

Les variantes sont autorisées.

#### **d. Sélection des offres :**

Les offres seront examinées au regard des critères suivants, par ordre de priorité :

##### Valeur technique

- Qualités esthétiques et capacités techniques au regard de l'ambition du projet (bâtiment emblématique sur le territoire, en entrée de ville, œuvre pérenne) ;
- Intégration de l'œuvre dans le projet architectural du bâtiment et dans son environnement ;
- Surface d'intervention du projet ;
- Qualité de prise en compte des spécifications techniques du projet et délai d'exécution de la fresque.

##### Prix

Le candidat devra détailler dans son dossier la répartition du budget suivant la nature des dépenses (part affectée à la rémunération, à la production et aux frais annexes).

Une phase de négociation avec les candidat.e.s est possible.

Le dossier de la / du lauréat.e fera l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme à la charge de Brest métropole.

#### **e. Remise des candidatures et offres :**

Les candidat.e.s adresseront leurs dossiers par courriel à l'adresse suivante :

[direction@lacarene.fr](mailto:direction@lacarene.fr) en faisant copie à [sabine.teurtrie@brest-metropole.fr](mailto:sabine.teurtrie@brest-metropole.fr)

## **7. Renseignements complémentaires**

Des élévations et plans sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.dropbox.com/sh/mbmppjxg4joyee2/AAC81RrUIWgWfqvwGY111-4va?dl=0>

Pour obtenir tous les renseignements techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidat.e.s devront faire parvenir un courriel à :

[michel.le-hir@lacarene.fr](mailto:michel.le-hir@lacarene.fr)

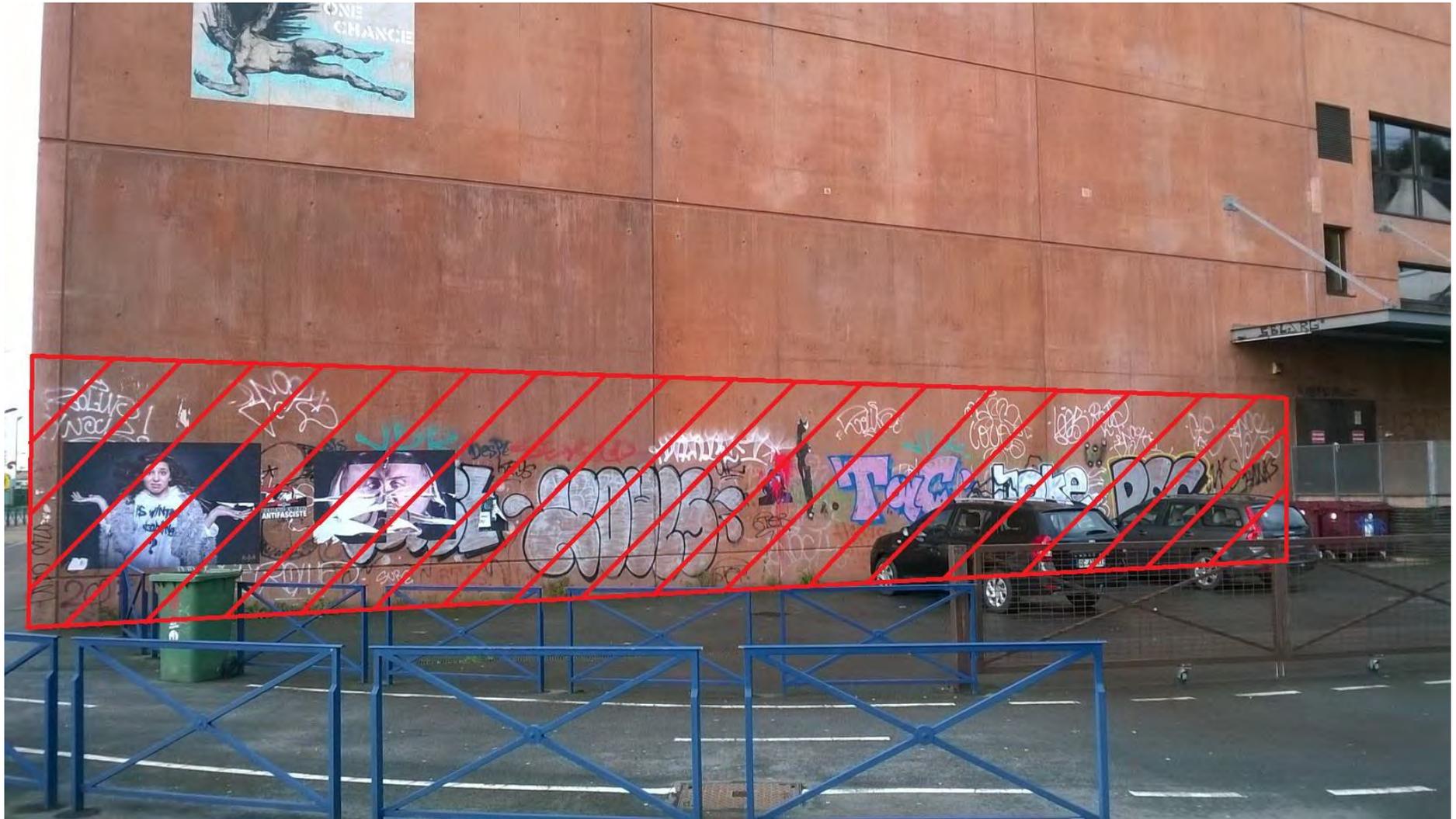
Pour obtenir tous les renseignements administratifs complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidat.e.s devront faire parvenir un courriel à :  
[direction@lacarene.fr](mailto:direction@lacarene.fr)

Ou par demande écrite à :  
Salle des Musiques Actuelles de la Carène  
30 Rue Jean Marie Le Bris  
29200 BREST

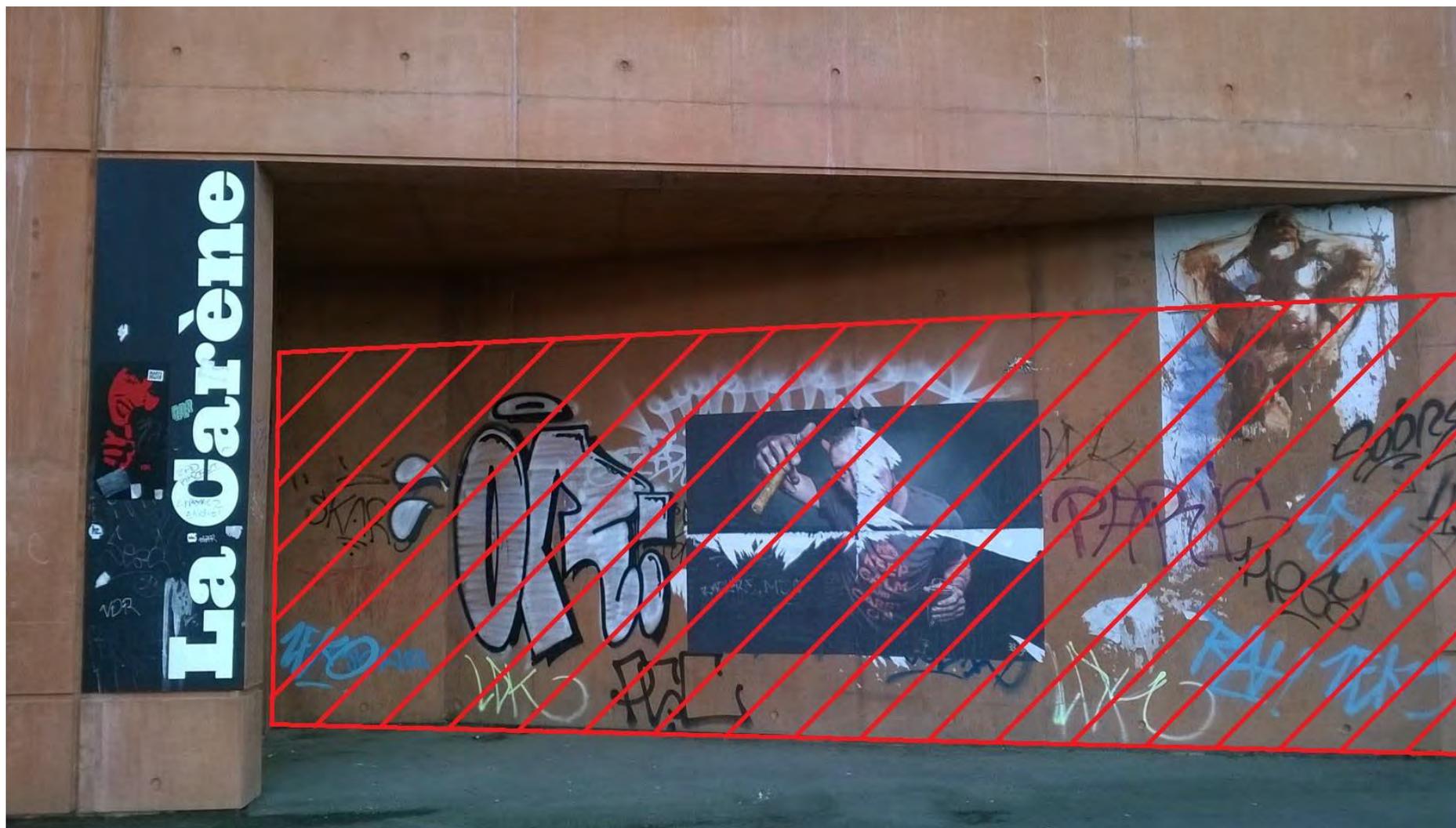
**ANNEXE 1 : ZONE D'INTERVENTION FACADE EST QUAI DE DECHARGEMENT**



**ANNEXE 2 : ZONE D'INTERVENTION FACADE EST**



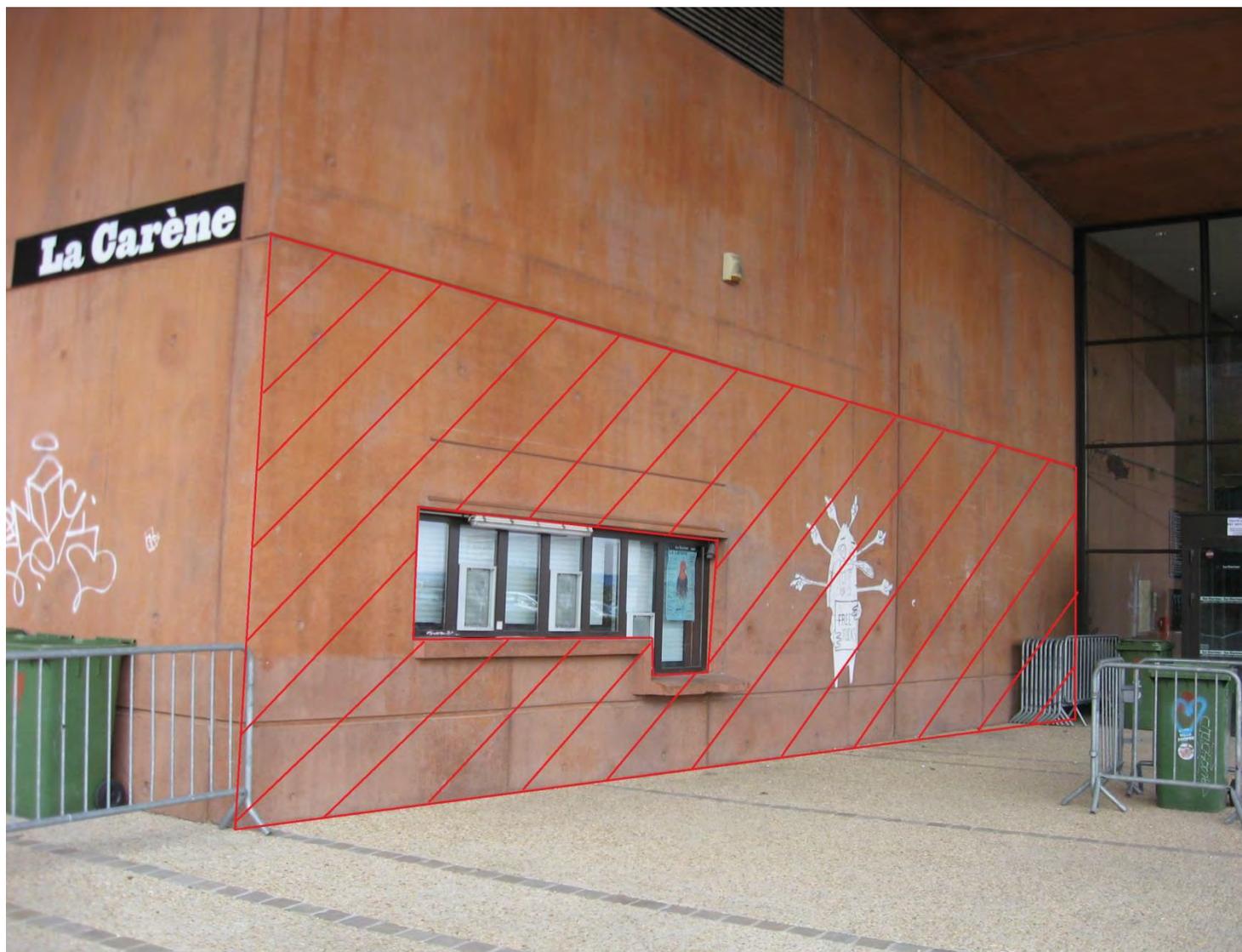
ANNEXE 3 : ZONE D'INTERVENTION FACADE SUD-EST



**ANNEXE 4 : ZONE D'INTERVENTION FACADE SUD-EST**



**ANNEXE 5 : ZONE D'INTERVENTION FACADE GUICHETS D'ENTREE**



**ANNEXE 6 : ZONE D'INTERVENTION FACADE OUEST**



**ANNEXE 7 : ESCALIER EXTERIEUR FACADE SUD-EST**



